



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
8	11	10	05/03/2018

N° 18/3

Objet : Port Jean-Baptiste TOMI
Affectation résultat 2017

L'an deux mil dix-huit, le 16 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absents ou excusés : Monsieur Olivier BURESI

Pouvoirs : Madame Coralie MANCINI a donné pouvoir à Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017 voté précédemment,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 200 556,05 €,

Constatant que le solde d'exécution d'investissement 2017 y compris les restes à reporter est positif,

Après avoir examiné le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, le conseil municipal décide de ne pas affecter de résultat d'exploitation à l'investissement,

Le conseil municipal décide de reporter en exploitation 2018 à l'article 002 la somme de 200 556,05 €,

EXCEDENT D'EXPLOITATION DU 31/12/17	200 556.05 €
INVESTISSEMENT - SOLDE D'EXECUTION CUMULE	+240 555.98 €
Affectation Article 1068 (d'exploitation à investissement)	0,00 €
Report Article 002 au BP 2018 (d'exploitation à exploitation)	200 556.05 €
Report Article 001 au BP 2018 (d'investissement à investissement)	240 555.98 €

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

